

ADEA

12 Rue du Peloux
01000 BOURG EN BRESSE
Tel : 04 74 32 77 32

IFTS

3 Avenue V. Hugo – BP 165
38432 ECHIROLLES Cedex
Tel : 04 76 09 02 08

Institut St Laurent

41 Chemin Chancelier
69130 ECULLY
Tel : 04 78 33 46 20

Lycée d'Enseignement Professionnel St Ennemond

Place Egalité
42400 St CHAMOND
Tel : 04 77 22 08 14

ARFRIPS

10 Impasse P. Baizet
CS 10422
69338 LYON Cédex 09
Tel : 04 78 69 90 90

IREIS

185 rue J. Voillot
69627 VILLEURBANNE
Cédex
Tel : 04 78 65 15 70

REGLEMENT EPREUVE d'ADMISSIBILITE MONITEUR EDUCATEUR

1.	INSCRIPTIONS DES CANDIDATS.....	1
1.1.	DATES.....	1
1.2.	CONDITIONS ADMINISTRATIVES	1
1.3.	DOSSIER D'INSCRIPTION, PROCEDURE D'INSCRIPTION FRAIS D'INSCRIPTION, PARTICIPATION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	1
2.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE NIVEAU UNAFORIS.....	1
2.1.	PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF	1
2.2.	L'EPREUVE D'ADMISSION.....	2
2.2.1.	Objectifs	2
2.2.2.	Critères d'appréciation	2
2.2.3.	Modalités de l'épreuve et notation	2
2.2.4.	Modalités d'organisation et d'harmonisation des examinateurs	2
3.	DECISION D'ADMISSION	2
3.1.	CRITERES D'ADMISSION.....	2
3.2.	PROCEDURES DE DELIBERATION ET DECISION DES ADMISSIONS.....	2
4.	COMMUNICATION DES RESULTATS ET VALIDITE	3
4.1.	COMMUNICATION DES RESULTATS.....	3
4.2.	MODALITES D'ACCES DU CANDIDAT A SON DOSSIER.....	3
4.3.	VALIDITE.....	3
5.	SESSION COMPLEMENTAIRE	3

Ce règlement concerne l'organisation de l'épreuve d'admission UNAFORIS des candidats n'ayant aucun des diplômes requis par l'arrêté du 20 juin 2007, et souhaitant entrer en formation de Moniteur Educateur. Cette épreuve permet de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Les centres de la région adhérant d'UNAFORIS se sont regroupés pour organiser en commun l'épreuve d'admissibilité à la formation de Moniteur Educateur. La réussite à l'épreuve est valable pour s'inscrire aux épreuves d'admission organisées dans chacun de ces centres : l'Institut Saint Laurent, l'ARFRIPS, l'IREIS, l'ADEA, le lycée Saint Ennemonde et l'IFTS

1. INSCRIPTIONS DES CANDIDATS

1.1.DATES

Les dates d'ouverture des inscriptions sont propres à chaque centre. La date de clôture des inscriptions est commune aux 6 centres pré-cités. Chaque centre publie ces dates annuellement.

1.2.CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve UNAFORIS d'admissibilité :

- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV du présent arrêté : diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (ou mention complémentaire Aide à Domicile); diplôme d'Etat d'Assistant Familial, diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (anciennement certificat de Travailleuse Familiale)
- ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense
- de l'épreuve DRASS de niveau III

En cas de doute sur l'équivalence des diplômes requis, consulter le centre le plus proche de votre domicile.

Les candidats en situation de handicap, peuvent bénéficier d'aménagement pour les épreuves d'admission, ils doivent s'adresser au centre auprès duquel ils se sont inscrits pour connaître les démarches à suivre.

1.3.DOSSIER D'INSCRIPTION, PROCEDURE D'INSCRIPTION FRAIS D' INSCRIPTION, PARTICIPATION AUX EPREUVES D' ADMISSIBILITE

Une annexe spécifique à chaque centre précise : la composition du dossier d'inscription, la procédure d'inscription et les modalités de paiement de la participation aux épreuves.

2. DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE NIVEAU UNAFORIS

2.1.PRESENTATION GLOBALE DU DISPOSITIF

L'épreuve d'admissibilité se déroule dans les différents centres co-organisateurs à la même date.

Les convocations sont adressées au candidat par le centre où il s'est inscrit.

La réunion du jury final se tient en présence de tous les centres.

A l'issue de cette épreuve les **candidats admis** peuvent se présenter pour l'épreuve d'admission en formation de moniteur éducateur dans le centre de leur choix.

2.2. L'ÉPREUVE D'ADMISSION

2.2.1. Objectifs

Elle a pour but d'apprécier le niveau de formation générale des candidats et de vérifier les prérequis pour accéder à une formation de niveau 4.

2.2.2. Critères d'appréciation

- Capacité de compréhension
- Capacité à utiliser des informations
- Capacité à communiquer sa pensée personnelle
- Capacité à argumenter un point de vue

2.2.3. Modalités de l'épreuve et notation

Cette épreuve se déroule sur une durée de **3 heures** et comportera **trois écrits**.

- Ecrit 1

Durée 1h30 - Notation sur 20

Un travail à partir d'un texte, sur lequel le candidat répondra à trois questions :

1- Donner un titre (notation sur 3 points entiers)

2- Dégager les idées fortes (5 lignes maximum - notation sur 7 points entiers)

3- Développer et argumenter une réflexion à partir d'une citation tirée du texte (*30 lignes rédigées - notation sur 10 points entiers*)

- Ecrit 2

Durée 1h - Notation sur 14

Trois faits en lien avec l'actualité sont proposés aux candidats. Ces faits rédigés en quelques lignes, feront référence chacun à un champ défini : le champ culturel, le champ social, le champ politico-économique.

Le candidat devra choisir l'un d'entre eux qu'il juge révélateur d'une préoccupation de la société contemporaine et devra donner son point de vue argumenté sur le sujet choisi (*20 à 30 lignes maximum*).

- Ecrit 3

Durée 0h30 - Notation sur 6

Un exercice de créativité. Le candidat devra composer un texte en utilisant des mots donnés d'avance (*10 lignes environ*).

2.2.4. Modalités d'organisation et d'harmonisation des examinateurs

Une réunion de concertation des correcteurs pour la préparation des sujets et pour la correction des copies est organisée dans les semaines qui précèdent l'épreuve.

3. DECISION D'ADMISSION

3.1. CRITERES D'ADMISSION

Les résultats des candidats sont examinés par un jury final réuni à cet effet. Pour être admis à passer l'épreuve d'admission en formation de moniteur éducateur les candidats doivent **obtenir 20 points sur 40**.

3.2. PROCEDURES DE DELIBERATION ET DECISION DES ADMISSIONS

La commission finale d'admission, qui a une mission de transparence et d'arbitrage :

- S'assure de la conformité du déroulement de la sélection au règlement approuvé.
- Assure s'il y a lieu une péréquation des notes dans le cadre qu'elle se fixe.
- Etudie les cas particuliers ou litigieux.
- Entérine les notes proposées par les groupes d'examineurs.
- Etablit la liste des admis.

La commission comprend pour chaque centre un représentant de la direction ou une personne déléguée. Cette commission décide des admissions pour les candidats ayant obtenu 20/40. Les candidats admis peuvent donc s'inscrire à l'épreuve d'admission en formation de moniteur éducateur dans les 6 centres co-organisateur. Les candidats ayant un total inférieur à 20/40 sont refusés.

4. COMMUNICATION DES RESULTATS ET VALIDITE

4.1. COMMUNICATION DES RESULTATS

Après délibération du jury, une attestation de réussite nominative est adressée à chaque candidat. Les résultats sont affichés dans chaque centre de formation et/ou sur Internet. Seuls les résultats affichés et l'attestation nominative sont valables.

4.2. MODALITES D'ACCES DU CANDIDAT A SON DOSSIER

Les candidats peuvent avoir accès à leur copie selon des modalités spécifiques à chaque centre.

4.3. VALIDITE

Cette épreuve d'admissibilité a une durée de validité de 3 ans (archivage des copies par chaque centre pour une durée de 3 ans). La validité concerne les 6 centres co-organisateur.

5. SESSION COMPLEMENTAIRE

Un centre dans lequel les épreuves d'admission n'ont pas encore eu lieu, peut organiser en tant que de besoin une session complémentaire pour les candidats qui n'ont pu s'inscrire à la première session (justificatif à produire).

La nature et les conditions de passation de cette épreuve écrite seront identiques à celles décrites dans le paragraphe 2.2. « L'EPREUVE D'ADMISSION » de ce même règlement.

Fait à Echirolles,
Le 5 juillet 2013.

ANNEXE AU REGLEMENT DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE A LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR

Nom du centre

L'INSCRIPTION DES CANDIDATS

1/ DOSSIER D'INSCRIPTION

2/ PROCEDURE D'INSCRIPTION

3/ FRAIS D'INSCRIPTION, PARTICIPATION AUX EPREUVES D'ADMISSION

4/ MODALITES d'accès du candidat à son dossier

Fait à

Le